

[Traduction]

L'hon. M. Mackasey: Oui, Monsieur l'Orateur, j'ai demandé aux représentants des travailleurs et, naturellement, des employeurs, de me faire tenir leurs instances. Fondamentalement, le régime d'assurance-chômage est appliqué en fonction de l'interruption des gains plutôt que du chômage, mais les représentants des travailleurs ont formulé des requêtes.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA DÉMISSION POSSIBLE DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES DU QUÉBEC—POUR PARLERS RELATIFS À UN RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE PLUS ACCEPTABLE

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur le président, j'aurais voulu poser ma question au très honorable premier ministre, mais, en son absence, je la poserai au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné que le ministre Castonguay invoque comme raison de sa menace de démission le manque de compréhension et de consultation du gouvernement fédéral avec le Québec au sujet de la sécurité sociale, étant donné également le climat volcanique dans lequel vit présentement la province de Québec, on doit tout mettre en œuvre pour assainir la situation et empêcher que le Québec perde un de ses plus prestigieux ministres.

L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'intention, dans le plus bref délai possible, de rencontrer son homologue du Québec afin de discuter avec lui d'un régime de sécurité sociale qui pourrait être plus acceptable au gouvernement du Québec?

[Traduction]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je dirai au député qu'en ce qui concerne les allocations familiales nous sommes en rapport constant avec le Québec et, à mon avis, à l'avantage des deux paliers de gouvernement.

L'hon. M. Stanfield: Quel avantage en tire le gouvernement fédéral?

L'hon. M. Munro: Je pense qu'on pourrait arriver à un arrangement à l'amiable d'ici quelques jours, ce qui prouve que les négociations à ce sujet ont fort bien marché.

En ce qui concerne l'intention du gouvernement d'augmenter les pensions de vieillesse, elle a été annoncée dans l'exposé budgétaire. Pour des raisons évidentes, nous avons adopté cette méthode, de sorte qu'on n'a pas pu tenir les consultations qui auraient eu lieu autrement. Comme l'ont bien fait ressortir les discours prononcés récemment par des députés de tous les partis d'opposition, nous nous trouvons devant une réalité reconnue par tous, soit qu'un nombre considérable de ces 1,800,000 Canadiens ont un besoin urgent d'aide, et le ministre des Finances veut leur accorder cette aide.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—L'EXERCICE DU POUVOIR LÉGISLATIF PAR LE QUÉBEC

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

[M. Caouette.]

Étant donné la réponse que le ministre me donnait récemment à la Chambre au sujet des allocations familiales, soit qu'il n'était pas question, pour le gouvernement fédéral, d'accorder au Québec la primauté législative dans ce domaine, est-ce que le ministre, compte tenu des événements qui se déroulent au Québec, entend changer d'idée et confirmer au ministre des Affaires sociales, M. Castonguay, que le gouvernement fédéral l'accordera au Québec?

• (1430)

[Traduction]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le cadre des pourparlers, avec le Québec, aussi bien qu'avec les autres provinces, figurait dans une lettre du premier ministre à l'adresse des premiers ministres provinciaux. Il y indiquait les principes directeurs suivant lesquels il serait raisonnable d'après nous de laisser aux provinces la faculté d'établir leur régime d'allocations familiales dans les limites des normes fédérales minimales. Que je sache, les négociations avec le Québec se sont déroulées fort bien et la province n'a pas exprimé de mécontentement à l'égard de l'arrangement proposé à cet égard.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. J'espère que nous trouverons le moyen d'abrégier les questions et les réponses, car le temps passe.

[Français]

Certains députés désirent poser des questions supplémentaires, dont l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette).

* * *

LES PENSIONS

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LES EFFETS DE L'AUGMENTATION DU SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI SUR LES ALLOCATIONS DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Si l'on accorde le supplément de revenu garanti à une personne âgée dont le conjoint n'a pas atteint l'âge de 65 ans, à ce moment-là, on fait appel aux bureaux de bien-être social du Québec ou des autres provinces. Le ministre dirait-il s'il a discuté avec les autorités provinciales pour savoir si cette augmentation accordée à la personne âgée de 65 ans diminuera l'allocation de bien-être social que son conjoint reçoit actuellement?

[Traduction]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le fait que le . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. J'autoriserais bien le ministre à répondre, mais il me semble que nous nous engageons dans la discussion des modalités d'un bill dont un comité a déjà été saisi.